

PLAN DE COURS

GBO-2500 : Stage coopératif II

NRC 11282 | Hiver 2019

Préalables : GBO 1500
Mode d'enseignement : Présentiel
Crédit(s) : 0

L'objectif du second stage coopératif est de permettre à l'étudiant de participer à des travaux techniques sous la supervision d'un professionnel du domaine, de façon à mettre en pratique les différentes notions qu'il a acquises durant la première moitié de sa formation universitaire. Cette formation comprend des connaissances fondamentales en sciences et en génie et en foresterie générale. La durée prévue de ce stage est de 15 semaines.

Plage horaire

Stage (11283)		
-	00h00 à 00h00	Du 14 janv. 2019 au 26 avr. 2019

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=104622>

Coordonnées et disponibilités

Tatjana Stevanovic

Professeur responsable et correcteur

Pavillon Gene-H.-Kruger, local 2383

tatjana.stevanovic@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418 656-2131 poste 7337

Disponibilités

Chimie du bois; Matériaux de fibres cellulosique

Alexis Achim

Professeur-correcteur

Pavillon Gene-H.-Kruger, local 2339

alexis.achim@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418 656-2131 poste 6113

Disponibilités

Qualité et première transformation du bois

Alain Cloutier

Professeur-correcteur

Pavillon Gene-H.-Kruger, local 1376C

alain.cloutier@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418 656-5851

Marjorie Guay

Conseillère, stages et emplois

Pavillon Abitibi-Price, local 1250e

stages.ffgg@spla.ulaval.ca

Tél. : 418 656-3575 poste 2446

Pierre Blanchet

Professeur-correcteur

Pavillon Gene-H.-Kruger, local 2342

pierre.blanchet@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418 656-7954

Disponibilités

Seconde transformation du bois et construction en bois

Pierre Goulet

Professeur-correcteur

Pavillon Abitibi-Price, bureau 2101

pierre.goulet@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418 656-2131 poste 7198

Disponibilités

Première transformation du bois et composites à base de bois

Roger Hernandez

Professeur-correcteur

Pavillon Gene-H.-Kruger, local 2335

roger.hernandez@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418 656-5852

Disponibilités

Usinage du bois, première et deuxième transformation du bois

Tatjana Stevanovic Janezic

Directrice du programme et professeure correctrice

Pavillon Gene-H.-Kruger, local 2383

Tatjana.Stevanovic@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418-656-2131 poste 7337

Disponibilités

Matériaux de fibres lignocellulosiques et bioraffinage

Disponibilités

Première transformation du bois

Véronic Landry

Pavillon Gene-H. Kruger, local 2363

veronic.landry@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418-656-2131 poste 2314

Disponibilités

Adhésifs pour le bois; Finition

Denis Brière

Pavillon Abitibi Price, local 2187

denis.briere@sbf.ulaval.ca

Tél. : 418-6562131 poste 2181

Disponibilités

visites des stages

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	4
Évaluation des qualités de l'ingénieur	4
Responsabilités du stagiaire et du professeur-correcteur	6
Informations importantes	7
Rapports bi-hebdomadaires	7
Liens du cours avec les objectifs du programme	7
Contenu et activités	7
Évaluation et résultats	7
Évaluation des apprentissages	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	8
Rapport de stage	8
Présentation	8
Informations détaillées sur les évaluations formatives	9
Identification du professeur-correcteur	9
Évaluation du stage par le superviseur	9
Évaluation du stage par le stagiaire	9
Évaluation de la qualité Q8 Professionnalisme	9
Évaluation de la qualité Q10 Déontologie et équité	10
Évaluation de la qualité Q12- apprentissage continu	10
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	10
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	10
Absence aux examens	11
Matériel didactique	11
Bibliographie	11
Bibliographie	11

Description du cours

Introduction

Le second stage coopératif permet à l'étudiant de participer à des travaux techniques sous la supervision d'un professionnel du domaine, de façon à mettre en pratique les différentes notions qu'il a acquises durant la première moitié de sa formation universitaire. Au cours de son stage de 12 à 18 semaines, le stagiaire sera amené à exécuter les tâches exigées par l'employeur, selon les connaissances générales acquises en sciences fondamentales et appliquées. Les stages coopératifs donnent à l'étudiant l'opportunité de lier le marché du travail avec des objectifs pédagogiques. L'étudiant réalise les tâches convenues dans l'accord intervenu entre l'employeur et la direction de programme, participe aux activités de l'entreprise et s'initie à son fonctionnement. Cette démarche vise à mettre en application les connaissances acquises au cours de la formation universitaire et à apprécier les différentes facettes d'un milieu de travail professionnel. L'encadrement est assuré par un superviseur en milieu de travail, la conseillère du SPLA et le professeur-correcteur. Un rapport écrit et une présentation sont exigés au terme du séjour en entreprise.

Objectifs généraux

Les stages coopératifs ont pour objectif de permettre à l'étudiant, dans un premier temps, de participer à des travaux techniques et de s'initier au fonctionnement de l'entreprise, et par la suite, de réaliser des travaux de conception et de planification sous la supervision d'une personne expérimentée du milieu du travail concerné. **L'objectif du second stage coopératif est de permettre à l'étudiant de participer à des travaux techniques sous la supervision d'un professionnel du domaine, de façon à mettre en pratique les différentes notions qu'il a acquises durant la première moitié de sa formation universitaire. De plus, il doit développer sa compréhension des notions de professionnalisme, de déontologie, d'équité et d'éthique.** Le stagiaire réalise les tâches convenues telles que décrites dans l'offre de stage soumise par l'employeur à la direction de la FFGG et amendée au besoin par la directrice de programme. Il doit participer de façon active aux activités de l'entreprise. Cette démarche vise à développer le jugement et le sens des responsabilités ainsi qu'à promouvoir le sens de l'initiative de l'étudiant dans l'accomplissement de tâches professionnelles.

Les objectifs pédagogiques propres à chaque stage sont décrits par l'étudiant en collaboration avec le professeur-correcteur.

N.B. Le niveau des responsabilités confiées d'un stage à l'autre doivent évoluer et progresser. Par exemple, les stages coopératifs II et III doivent démontrer une progression dans la formation pratique de l'étudiant, par rapport au stage précédent.

Approche pédagogique

Le stage consiste principalement en un apprentissage en milieu de travail. L'étudiant doit toutefois produire un rapport de stage décrivant les aspects techniques des mandats qui lui ont été confiés ainsi que les situations dans lesquelles il a pu mettre en pratique les notions de professionnalisme, de déontologie, d'équité et d'éthique. Une présentation du stage est effectuée au cours de la session suivant le stage.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Évaluation des qualités de l'ingénieur

Le stage coopératif II évalue les qualités « Q8 Professionnalisme » et « Q10 Déontologie et équité » ainsi que Q12 apprentissage continue, telles que définies par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG). À cet effet, le rapport de stage doit traiter des qualités Q8 et Q10.

Pour les qualités Q8 et Q10, les étudiants doivent développer les éléments suivants dans leur rapport de stage en se référant idéalement à des situations vécues en cours de stage ou en proposant des situations pertinentes qui auraient pu se produire dans le contexte du stage. Ces éléments correspondent aux cibles identifiées pour ces deux qualités dans tous les programmes de génie de l'Université Laval :

Qualité 8 Professionnalisme

8.2 Différencier les notions fondamentales liées au rôle et à la responsabilité professionnelle

- Reconnaître les rôles spécifiques de la profession envers le public, le client ou les pairs (dans l'expérience de stage reconnaître le rôle spécifique de l'ingénieur envers le client, le public et les pairs)
 - Identifier et décrire des exemples de protection de la sécurité publique, contribution au bien commun, indépendance et désintéressement, respect du cadre normatif, intégrité, humilité
 - Identifier et décrire des situations (exemples) de considération des intérêts du client, garantie de la qualité des services et de la qualité technique, honnêteté, impartialité, garantie du secret professionnel, gestion de renseignements ou documents confidentiels
 - Identifier et décrire des situations de préservation des valeurs et idéaux de la profession, surveillance des actes réservés et dérogatoires, apposition conforme des sceaux et signatures, contribution à l'avancement de la profession

8.3. Comprendre la profession d'ingénieur et l'interaction avec ses partenaires

- Présenter un exemple pour expliquer comment on distingue le statut de professionnel des autres statuts (métiers, employés, etc.)
- Présenter des exemples d'engagements spécifiques découlant du statut de professionnel qui sont ceux envers le public, ses patrons, son client, ses pairs, et les tensions générées par ces différents engagements

Qualité 10 Déontologie et équité

10.1 Reconnaître et clarifier les notions fondamentales liées à l'éthique professionnelle

Les principaux concepts de l'éthique professionnelle incluent, les concepts de valeurs, de responsabilité, de déontologie et d'équité.

- Identifier les principaux concepts liés à l'éthique professionnelle et comment ils s'appliquent à votre stage
- Identifier les dimensions éthiques d'un problème pouvant être rencontré dans l'exercice de la profession, c'est-à-dire au cours de votre stage

10.2 Analyser des situations professionnelles mettant en cause des enjeux éthiques

- Analyse ce problème éthique en tenant compte à la fois des lois, règles et principes concernés et des conséquences des décisions possibles

10.3 Résoudre des situations et prendre une décision

- En vous référant à une situation vécue au cours de votre stage, proposer la meilleure décision possible, en démontrant adéquatement sa pertinence et élaborer une stratégie de mise en œuvre appropriée

Veillez vous référer aux documents énumérés dans la section "Bibliographie" pour plus d'informations sur les qualités Q8 et Q10.

Critères d'évaluation des qualités Q8 et Q10

Q8 Professionnalisme (8.2 et 8.3) (2 pages)	Pondération
	/100
8.2 Différencier les notions fondamentales liées au rôle et à la responsabilité professionnelle	
<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des rôles du professionnel envers le public, les clients et les pairs • Réalisme et pertinence de la situation donnée en exemple 	20 20
8.3 Comprendre la profession d'ingénieur et l'interaction avec ses partenaires	
<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des différences entre le statut de professionnel et les autres statuts (métiers, employés, etc.) • Réalisme et pertinence de la situation donnée en exemple 	20 20
Clarté de la rédaction et qualité de la langue	20

Total	100
-------	-----

Q10 Déontologie et équité (2 pages)	Pondération /100
10.1 Reconnaître et clarifier les notions fondamentales liées à l'éthique professionnelle <ul style="list-style-type: none"> Compréhension des principaux concepts de l'éthique professionnelle 	10
10.2 Analyser des situations professionnelles mettant en cause des enjeux éthiques <ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance des dimensions éthiques d'un problème Réalisme et pertinence de la situation donnée en exemple Analyse du problème éthique dans l'environnement de la pratique professionnelle (lois, règlements, principes, conséquences) 	15 15 20
10.3 Résoudre des situations et prendre une décision <ul style="list-style-type: none"> Identification de la meilleure solution possible et comment la mettre en application pour la situation donnée en exemple 	20
Clarté de la rédaction et qualité de la langue	20
Total	100

La note sera attribuée à chaque qualité en fonction du barème suivant :

Échec: 0 à 49,99

Seuil: 50 à 64,99

Cible: 65 à 84,99

Excellence: 85 à 100

Qualité 12 Apprentissage continu

Pour la qualité Q12, les étudiants doivent procéder à leur auto-évaluation à la fin des stages coopératifs I et III dans le WEBFOLIO en relation avec les expériences de travail vécues au cours du stage. Nous vous invitons à consulter les deux tutoriels suivant à cet effet:

Présentation des 12 qualités à développer au baccalauréat en génie: <https://vimeo.com/147344876> 

Présentation du WEBFOLIO pour développer la qualité Q12: <https://vimeo.com/147345080> 

Les professeurs-correcteurs n'ont pas à corriger et commenter le bilan des étudiants mais ils doivent s'assurer que le bilan a été complété. La note du cours sera retenue tant que le bilan n'aura pas été complété.

Les étudiants ont à sauvegarder en pdf la page de webfolio faisant le bilan de leur apprentissage continue, c'est-à-dire l'évolution des qualités d'ingénieurs dans le cadre des cours porteurs (qui évaluent les qualités d'ingénieur).

Responsabilités du stagiaire et du professeur-correcteur

Responsabilités du stagiaire

1. Identifier son professeur-correcteur parmi la liste fournie dans la section "Informations générales" en fonction de l'expertise de chacun. Convenir des objectifs pédagogiques du stage avec le professeur-correcteur;
2. Remplir le formulaire "STAGE - IDENTIFICATION DU PROFESSEUR-CORRECTEUR" et le remettre dans la boîte de dépôt à la date limite prévue;
3. Remettre son rapport de stage accompagné des formulaires "ÉVALUATION DU STAGIAIRE PAR LE SUPERVISEUR" et "ÉVALUATION DU STAGE PAR LE STAGIAIRE" dans les boîtes de dépôt à la date limite prévue et en aviser le professeur-correcteur par courriel;
4. Rencontrer le professeur-correcteur pour lui présenter le rapport et discuter du déroulement du stage;
5. Faire la présentation de son stage à la date prévue à cet effet et assister aux présentations des collègues.

Responsabilités du professeur-correcteur

1. Convenir des objectifs pédagogiques du stage avec le stagiaire. Une rencontre à cet effet avec le stagiaire avant le début du stage est recommandée;
2. Remplir le formulaire "STAGE - IDENTIFICATION DU PROFESSEUR-CORRECTEUR", section "SECTION À REMPLIR PAR LE PROFESSEUR-CORRECTEUR" en version électronique et le remettre au stagiaire qui doit le remettre dans la boîte de dépôt;
3. Évaluer le rapport de stage et les qualités Q8 et Q10 en vous basant sur les critères d'évaluation mentionnés ci-haut pour les qualités;
4. Saisir les notes pour le rapport de stage et les qualités Q8 et Q10 dans les sections "Évaluations sommatives" et "Évaluations formatives" correspondantes de ce site ENA;
5. Assister à la présentation des stages autant que possible.

Informations importantes

- Les trois premiers stages coopératifs sont obligatoires. Ils sont donc nécessaires pour l'obtention du diplôme dans votre programme;
- Le quatrième stage est facultatif et il n'est pas permis de terminer son cheminement académique par un stage ;
- Les programmes coopératifs répondent à des normes d'accréditation nationale définies par Canadian Association for Co-operative Education [CAFCE](#) ;
- On peut réaliser deux stages coopératifs au même endroit, à la condition explicite de démontrer clairement une distinction entre les tâches accomplies durant le premier stage et celles prévues durant le deuxième stage ;
- L'expérience en milieu de stage doit être d'une durée minimale de 12 semaines à temps plein pour être reconnue comme stage coopératif;
- Le stage coopératif de l'université n'est pas la même chose que les [32 semaines de stage à l'OIFQ](#)
- Ces stages obligatoires ne donnent droit à aucun crédit et des frais de \$250 seront facturés à l'étudiant lors de son inscription. Ces frais servent à couvrir la préparation et l'encadrement des stages ainsi que toutes les activités liées à la recherche d'employeurs et au suivi académique des stagiaires ;
- Pour effectuer ses stages coopératifs, l'étudiant doit obligatoirement s'inscrire au cours correspondant au stage.

Rapports bi-hebdomadaires

Nous suggérons au stagiaire d'avoir l'habitude de prendre deux fois par semaine le temps de noter ses activités, ses interrogations, ses suggestions et appréciations de son stage pour, d'une part, se rappeler tous ces faits lors de son rapport final d'activités et, d'autre part, mieux préparer ses rencontres avec son superviseur.

Liens du cours avec les objectifs du programme

Ce cours répond aux objectifs du programme Baccalauréat coopératif en génie du bois :

1. Former un ingénieur apte à répondre aux exigences de la fabrication et de la mise en œuvre des produits forestiers actuels et en développement.
2. Former un ingénieur apte à contribuer de façon significative au transfert de technologie conduisant à de nouveaux produits.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Préparation au stage coopératif II	
Rédaction du rapport de stage	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Rapport de stage	À déterminer	Individuel	70 %
Présentation	À déterminer	Individuel	30 %

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail
Identification du professeur-correcteur	À déterminer	Individuel
Évaluation du stage par le superviseur	À déterminer	Individuel
Évaluation du stage par le stagiaire	À déterminer	Individuel
Évaluation de la qualité Q8 Professionnalisme	À déterminer	Individuel
Évaluation de la qualité Q10 Déontologie et équité	À déterminer	Individuel
Évaluation de la qualité Q12- apprentissage continu	À déterminer	Individuel

Le **rapport de stage** doit être accompagné de

- A. l'évaluation [du stagiaire par le superviseur](#) de l'entreprise
- B. l'évaluation [du stage par le stagiaire](#)

L'évaluation est sous la responsabilité du professeur-correcteur que l'étudiant aura identifié avant son départ en stage. La note « P » réussite ou « N » échec sera attribuée. Les qualités de l'ingénieur Q8 Professionnalisme et Q10 Déontologie et équité seront également évaluées selon les critères spécifiques déjà mentionnés. La qualité Q12 Apprentissage continu est faite par auto-évaluation par l'étudiant dans son webfolio.

Au cours du trimestre suivant son stage, l'étudiant devra faire une présentation orale de 15 à 20 minutes au maximum, suivie d'une période de questions de cinq minutes. La présentation orale sera accompagnée d'une affiche technique. Les présentations se dérouleront à une plage horaire qui sera annoncée à l'avance. Par respect pour celui ou celle qui présente, nous demandons aux étudiants d'assister aux présentations de leur groupe respectif.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Rapport de stage

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	70 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt

Présentation

Date :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	30 %
Remise de l'évaluation :	GHK

La date et le local seront précisés au début de la session suivante.

Fichiers à consulter : [Template_Affiche_GBO.pptx](#) (1,29 Mo, déposé le 16 janv. 2019)

Matériel autorisé : Affiche

Informations détaillées sur les évaluations formatives

Identification du professeur-correcteur

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Fichiers à consulter : [Identification du professeur-correcteur -GBO.pdf](#) (498,73 Ko, déposé le 16 janv. 2019)

Évaluation du stage par le superviseur

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Le formulaire doit être accompagné de la signature électronique.

Fichiers à consulter : [Evaluation du stagiaire par le superviseur](#) (1,02 Mo, déposé le 16 janv. 2019)
[Créer une signature numérique](#) (109,89 Ko, déposé le 16 janv. 2019)

Évaluation du stage par le stagiaire

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Fichiers à consulter : [Évaluation du stage par stagiaire](#) (1,05 Mo, déposé le 16 janv. 2019)

Évaluation de la qualité Q8 Professionalisme

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Critères de correction :

Critère	Notation
8.2a Compréhension des rôles du professionnel envers le public, les clients et les pairs	20
8.2b Réalisme et pertinence de la situation donnée en exemple	20
8.3a Compréhension des différences entre le statut de professionnel et les autres statuts	20
8.3b Réalisme et pertinence de la situation donnée en exemple	20
Clarté de la rédaction et qualité de la langue	20

Directives de l'évaluation :

Rédiger un texte relatif à cette qualité dans le rapport de stage; La description du qualité 8 se trouve dans la bibliographie

Évaluation de la qualité Q10 Déontologie et équité

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Critères de correction :

Critère	Notation
10.1 Compréhension des principaux concepts de l'éthique professionnelle	10
10.2a Reconnaissance des dimensions éthiques d'un problème	15
10.2b Réalisme et pertinence de la situation donnée en exemple	15
10.2c Analyse du problème éthique dans l'environnement de la pratique professionnelle (lois, règlements, principes, conséquences)	20
10.3 Identification de la meilleure solution possible et comment la mettre en application pour la situation donnée en exemple	20
Clarté de la rédaction et qualité de la langue	20

Évaluation de la qualité Q12- apprentissage continu

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : Joindre une copie (pdf) de votre page webfolio

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Matériel didactique

Cette section ne contient aucune information.

Bibliographie

Bibliographie

Code de déontologie des ingénieurs : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/l_9/I9R6.HTM

Lois et règlements entourant la pratique du génie au Québec : <https://www.oiq.qc.ca/fr/loisEtReglements/Pages/default.aspx>

Guide de pratique professionnelle : <http://www.gpp.oiq.qc.ca/>

Les dévis et échelles d'évaluation des qualités sont présentés dans les documents suivants.



Q8-Professionalisme

(220,46 Ko, déposé le 16 janv. 2019)



Q10-Déontologie et équité

(219,47 Ko, déposé le 16 janv. 2019)



Q12-Apprentissage continu

(235,95 Ko, déposé le 16 janv. 2019)



Plan_cadre-GBO-2500 Stage coopératif 2.pdf

(286,15 Ko, déposé le 16 janv. 2019)